

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 64 (1923), p. 77-88

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1923__64__77_0

© Société de statistique de Paris, 1923, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1923

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1923

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. ANDRÉ LIESSE, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 1923
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRE ASSOCIÉ.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRETAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.
RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.
COMMUNICATION DE M. EDMOND MICHEL « LA REPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ».

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. ANDRÉ LIESSE, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de M. André Liesse, Président.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 1923.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 17 janvier, inséré dans le journal de février. Le procès-verbal est adopté sans observation.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRE ASSOCIÉ

M le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. Jean-Henri ADAM, TIXIER, PÉTRELLI, KONTERCROUB, Marcel VIDAL, Louis DROZ, Jean NICOLARDOT, Maurice VANLAER, Georges RISLER et le général JULLIEN sont nommés membres titulaires.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. Jacques LAZARD, banquier, 95, rue de Turenne (IV^e), présenté par MM. BARRIOL et RUEFF.

M. VERGER, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, 8, rue Berthollet (V^e), présenté par MM. BARRIOL et BROCHU.

M. Axel RUBOŰ, docteur ès-sciences économiques politiques de l'Univer-

sité de Copenhague, 68, rue Jouffroy (XVII^e), présenté par MM. BARRIOL et ANDERSEN.

M. Jules CAQUAS, expert-comptable, 22, rue de l'Arcade (VIII^e), présenté par MM. Raphaël-Georges LÉVY et BARRIOL.

Le Conseil de la Société présente également comme membre honoraire associé M. WICKENS, Directeur du Bureau of Census and Statistics d'Australie à Melbourne.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont la liste sera insérée à la fin du Journal.

Il signale que M^{me} Veuve BERTILLON a eu l'aimable pensée de faire don à la Société d'un nombre important de volumes et de documents divers qui faisaient partie de la bibliothèque de notre savant et regretté collègue. Certaines des œuvres du D^r Jacques BERTILLON s'y trouvant à plusieurs exemplaires, des collections sont mises à la disposition des membres de la Société.

Il signale également que notre collègue M. le D^r LEDÉ a bien voulu mettre à la disposition des membres de la Société un certain nombre d'exemplaires de son étude si documentée sur la protection des enfants du premier âge.

M. le Secrétaire général fait connaître que l'Institut de Statistique fondé sous le patronage des Facultés de Droit, des Sciences et de Médecine inaugurerait prochainement une série de cours destinés à donner à nos étudiants un enseignement théorique et pratique de la science statistique, enseignement qui jusqu'à présent faisait complètement défaut en France.

Ces cours seront les suivants :

Etude du mouvement des affaires, par M. Lucien MARCH.

Notions mathématiques appliquées aux questions économiques, par M. Jacques RUEFF.

Opérations financières, par M. BARRIOL.

Calcul des probabilités, par M. BOREL.

Théorie des assurances sur la vie, par M. GALBRUN.

Démographie et statistique sanitaire, par M. HUBER.

RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

Conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, la Commission des Fonds et Archives et le Trésorier doivent présenter leur rapport sur le bilan au 31 décembre 1922, les comptes de l'exercice écoulé et le budget de 1923. Ces rapports sont insérés dans le présent journal. M. le Président propose l'approbation des comptes et du projet de budget de 1923; il adresse ses remerciements au trésorier et au rapporteur et met aux voix les conclusions de la Commission, lesquelles sont acceptées à l'unanimité.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. SARTIAUX annonce qu'il vient d'être chargé d'une mission dans la Ruhr. Il s'ensuit que la discussion relative à sa communication, insérée dans le Journal de janvier, se trouve reportée à une prochaine séance.

COMMUNICATION DE M. EDMOND MICHEL : « LA RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE ».

M. le Président donne la parole à M. MICHEL pour le développement de sa communication, dont on trouvera le texte ci-après.

M. le Président remercie M. MICHEL de l'étude très documentée qu'il vient

d'exposer, et dont il a dû, au grand regret de nos collègues, abréger la présentation, en raison de l'étendue des considérations statistiques que contient son important travail.

Il pense que nos collègues seront désireux de lire et d'étudier cette très intéressante communication qui sera reproduite *in extenso* dans le Journal, avant que soit ouverte utilement une discussion générale.

Toutefois, M. le Président demande si, dès maintenant, certains de nos collègues ont des remarques à présenter.

M. RAZOUS s'étonne que le coefficient à appliquer aux prix d'établissement d'avant-guerre, pour évaluer les frais de réparation des dommages de guerre soit indiqué dans la communication de M. MICHEL comme devant être compris entre 3 et 4. Etant donné qu'en 1920, année où l'effort de reconstruction a été particulièrement intense, la majoration des prix était bien supérieure à 4, on ne comprend pas que le coefficient moyen ne dépasse pas la limite indiquée. D'autre part, certaines parties de la zone rouge ont été tellement ravagées par la guerre que leur remise en état, qui a dû être ajournée, exigera sans doute des dépenses dont le taux de majoration sera considérable.

M. MICHEL répond que la moyenne qu'il a donnée ressort de décisions rendues par les commissions cantonales. Il est vrai que 50 % des dossiers des sinistrés restent à liquider, mais il semble bien que la limite de 4 ne sera pas dépassée dans l'ensemble.

M. CADOUX est surpris également que le coefficient en cause soit compris entre 3 et 4; il prend comme exemple la reconstitution des mines du Nord et du Pas-de-Calais, qui, par certaines natures de travaux, est particulièrement onéreuse.

La séance est levée à 23 h. 15.

Le secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le président,
A. LIESSE.

II

Annexes au Procès-Verbal de la séance du 21 février 1923

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE 1922,

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1922

ET LE PROJET DE BUDGET DE L'ANNÉE 1923

CHERS COLLÈGUES,

Conformément à l'article 24 du règlement intérieur, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier.

Les tableaux joints à ce rapport se présentent sous la même forme que l'an-

née précédente et j'espère que vous y trouverez toutes les données propres à vous éclairer sur la gestion de la Société pendant l'année 1922.

Il n'est pas inutile de résumer cette gestion en quelques chiffres et de comparer les résultats : d'une part, avec le budget, d'autre part, avec les résultats de l'année précédente.

A. — Le budget de prévision qui vous a été soumis en séance du 15 février 1922 envisageait un prélèvement sur le capital libre de 3.500 francs environ. Nous avons pu réduire ce prélèvement à 1.400 francs par suite d'un meilleur rendement de nos fonds libres et des économies que nous avons pu faire sur les dépenses.

Nous prévoyions comme recettes	20.100 ^f	
et nous avons encaissé	21.200 ^f	
soit une plus-value de recettes de	1.100 ^f	
Comme dépenses nous envisagions	23.600 ^f	
et nous avons dépensé effectivement	22.600	
d'où une économie de	1.000	
La somme de	2.100 ^f	
représente la différence entre l'appel prévu.....	3.500 ^f	
et l'appel réel	1.400	
soit comme ci-dessus	2.100 ^f	

B. — La comparaison des recettes et dépenses de 1921 et 1922 fait ressortir pour 1922 une économie de 715 fr. 89.

Les recettes de 1922 sont en diminution par rapport à celles de 1921 de 2.395 — 996,89	1.398 ^f 11
mais la compression des dépenses fait ressortir en faveur de 1922 une économie de 3.350,30 — 1.236,30	2.114

Il en résulte une économie nette pour 1922 par rapport à 1921 de 715^f 89

RECETTES

	OPÉRATIONS		1922 représente par rapport à 1921 une différence	
	de 1921	de 1922	en plus de	en moins de
Cotisations	7.530 »	7.465 »	»	65
Vente du journal	2.464,50	2.583 »	118,50	»
Produits du portefeuille	4.752,62	5.631,01	878,39	»
Subventions	3.820 »	3.740 »	»	80
Rachats totaux et partiels	2.910 »	1.710 »	»	1.200
Cotisations reçues d'avance	125 »	75 »	»	50
Recettes diverses	1.000 »	»	»	1.000
	<u>22.662,12</u>	<u>21.204,01</u>	<u>996,89</u>	<u>2.395</u>

DÉPENSES

Administration :

Secrétariat général	2.178,95	1.982,15	»	196,80
Trésorerie et archives	1.587,28	1.261,35	»	325,93
Impressions et convocations	1.637 »	810,25	»	826,75
Loyer	1.002 »	1.002 »	»	»
Journal	17.118,05	15.165,13	»	1.952,92
Annuaire	1.121,40	1.073,50	»	47,90
Dépenses exceptionnelles.	53,30	1.289,60	1.236,30	»
	<u>24.697,98</u>	<u>22.583,98</u>	<u>1.236,30</u>	<u>3.350,30</u>

RECETTES DE L'EXERCICE. — Elles ont suivi très sensiblement nos prévisions en ce qui concerne les cotisations, le journal, les intérêts du portefeuille et les subventions.

Il n'en est pas de même pour les rachats et les cotisations versées d'avance.

Pour ces deux éléments, l'incertitude règne en maîtresse, car il nous est impossible de prévoir dans les sociétaires nouvellement admis, le nombre de ceux qui voudront acquitter leur cotisation par versements annuels, par annuités de rachat ou par rachat intégral.

De même, nous ne pouvons prévoir le nombre de ceux qui, dans les derniers mois de l'année n , songeront à envoyer au trésorier leur cotisation de l'année $n + 1$, afin de lui éviter la peine, — elle est légère — de réclamer la cotisation.

A vrai dire, les recettes de cette nature n'ont aucune influence sur les variations de notre capital libre, car nous les mettons immédiatement en réserve.

DÉPENSES. — Nous avons pu réaliser quelques économies sur les prévisions, les frais d'administration, portés pour 5.400 francs, ont été réduits à 4.100 francs, soit une économie de 1.300 francs qui nous a permis de parer à une légère augmentation des dépenses du journal, et de reconnaître les services que nous avait rendus notre ancien bibliothécaire, M. Noé.

VARIATIONS DU CAPITAL LIBRE

Nous avons au 1 ^{er} janvier 1922	65.034 ^f 66
Nous l'augmentons :	
Des recettes portées en A	17.803 ^f 51
Des cotisations de trois sociétaires rachetés et dé- cédés	900
Des annuités de rachat déjà versées par un sociétaire décédé	120
Des arrérages du legs Bourdin	108
(c'est le capital libre qui a assuré toute la dépense résultant de l'attribution de la médaille, il est juste qu'il reçoive cette légère compensation.)	
Des cotisations reçues en 1921 au titre de 1922....	125
	<hr/>
Ensemble.....	19.056 ^f 51
Nous le diminuons des dépenses de l'année....	22.583 ^f 98
	<hr/>
La diminution nette est de	3.527 ^f 47
	<hr/>
Et le capital libre ressort au 31 décembre 1922 à	61.507 ^f 19

PORTFEUILLE. — Les fonds disponibles ont été employés, dans le courant de l'année, en achats de Bons D. N.

Lors de l'échéance, l'excédent des ressources sur les dépenses a permis l'achat de 30 obligations Est 3 % représentant une somme de 9.381 fr. 70.

BUDGET DE 1923. — Nous comptons, pour les recettes, sur une augmentation des cotisations résultant du développement de la Société et de l'extension des subventions qui nous sont accordées.

Au point de vue des dépenses, nous n'avons que de légères modifications à apporter aux prévisions de l'année dernière; mais il nous a semblé utile de comprendre dans les dépenses diverses celles qui pouvaient résulter d'une première attribution du prix Coste.

Le Trésorier,
L. PERQUEI.



BUDGET DE PRÉVISION POUR 1923

<u>RECETTES</u>	<u>DÉPENSES</u>
<p>Cotisations de 1923 reçues en 1922 100 »</p> <p>Cotisations à recevoir en 1923 8.000 »</p> <p>Annuités de rachat 1.000 »</p> <p>Journal 2.500 »</p> <p>Revenus des titres du portefeuille libre et des legs Hancock, Bresson, Le- vasseur, Coste, Mercet et Bourdin 5.600 »</p> <p>Subventions :</p> <p> Ville de Paris 1.000 »</p> <p> Ministère de l'Agricul- ture 1.200 »</p> <p> Instruction publique 300 »</p> <p> Conseil général de la Seine 1.000 »</p> <p> Ministère du Travail 500 »</p> <hr style="width: 20%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: right;">4.000 »</p> <hr style="width: 20%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: right;">21.200 »</p> <p>Iusuffisance des recettes 6.300 »</p> <hr style="width: 20%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: right;"><u>27.500 »</u></p>	<p>Administration :</p> <p> Secrétariat général 2.200 »</p> <p> Convocations 1.200 »</p> <p> Trésorerie 1.600 »</p> <hr style="width: 20%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: right;">5.000 »</p> <p>Loyer 1.000 »</p> <p>Journal :</p> <p> Impressions, envois et graphiques 14.200 »</p> <p> Rédaction 800 »</p> <hr style="width: 20%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: right;">15.000 »</p> <p>Annuaire 1.100 »</p> <p>Dépenses diverses 4.400 »</p> <p>Réserve d'annuités de rachat 1.000 »</p> <hr style="width: 20%; margin-left: 0;"/> <p style="text-align: right;"><u>27.500 »</u></p>

A. — COMPTES

RECETTES

Cotisations	{ Membres titulaires	7.175 »	} 7.465 »
	{ Membres correspondants	290 »	
Journal	Abonnements et ventes au numéro		2.583 »
Intérêts non réservés	{ Sur les titres du portefeuille général, sur ceux des legs Bresson, Hancock et Levasseur, sur les fonds en compte courant		} 4.015,51
	{ Instruction publique	300 »	
Subventions	{ Agriculture	1.200 »	} 3.740 »
	{ Ville de Paris	1.000 »	
	{ Conseil général de la Seine	1.000 »	
	{ Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale	240 »	
<hr/>			
17.803,51			
Rachats	{ Totaux : sociétaires à 300 francs	600 »	} 3.400,50
	{ Partiels { 16 — à 60 francs	960 »	
	{ 1 — à 150 francs	150 »	
Intérêts réservés	{ Legs Mercet	256,50	} 1.615,50
	{ Legs Coste	1.323 »	
	{ Legs Bourdin	36 »	
Cotisations de 1923 reçues d'avance : 3 à 25 francs		75 »	
<hr/>			
21.204,01			

B. — BILAN AU 31

ACTIF

PORTEFEUILLE

**Titres sans affectation spéciale
et titres d'arrangements de legs en compte courant.**

26 obligations Indo-Chine 3 1/2 % 1899	13.039,15	} 101.715,70
74 — foncières 3 % 1883	31.002,90	
4 — communales 2,60 % 1892	2.014,65	
30 — P.-L.-M. fusion, anciennes J. J. roses	12.926 »	
6 — P.-L.-M. fusion, nouvelles A. O. bleues	2.514,55	
40 — Orléans 3 % nouvelles	17.454,20	
3 — Sud France 3 %	1.400,85	
25 — Indo-Chine et Yunnan 3 %	11.020,80	
1 — foncière 3 % 1883	438 »	
2 — Est-Algérien 3 %	522,90	
30 — Est 3 %	9.381,70	} 14.131,46
100 francs de rente 5 %	1.745 »	
2 obligations Ville de Paris 1910	790,54	
11 — P.-L.-M. 3 % fusion, nouvelles	4.321,89	
204 francs de rente 3 %	7.163 »	
1/4 obligation Ville de Paris 1898	111 03	} 171.749,76

Titres en représentation de legs.

36 francs de rente 3 %	Legs Bourdin	997,60	} 55.902,60
25 — —	Legs Bresson	805 »	
7 obligations P.-L.-M. 3 % fusion, nouvelles	Legs Hancock	2.989 »	
33 francs de rente 3 %	Legs Levasseur	1.000 »	
98 obligations Est Algérien 3 %	Legs Coste	41.789 »	
19 — foncières 3 %	Legs Mercet	8.322 »	

CAISSE

En caisse » 658,42

DIVERS

Numéros du Journal en magasin (Mémoire) » {
Sociétaires en retard pour 1922 (Mémoire 500 francs.) » {

TOTAL 172.408,18

DE 1922

DÉPENSES

Administration . . .	{	Secrétariat général, correspondance, frais et fournitures de bureau . . .	1.982,15	
		Trésorerie et archives { Frais de recouvrement et de bureau, droits de	1.261,35	
		Impressions diverses, convocations, etc	810,25	
Loyer		Termes payés en 1922	1.902 »	
Journal	{	Impressions et frais d'envoi	14.221,38	15.165,13
		Rédaction	943,75	
Annuaire		Impression et frais d'envoi	1.073,50	
Dépenses exceptionnelles	{	Indemnité à M. Noë, bibliothécaire, participations à diverses associations	1.289,60	
		et médaille Bourdin		
			<u>22.683,98</u>	

DÉCEMBRE 1922

PASSIF

CAPITAL ET RÉSERVES

Capital des legs suivants	{	Legs Bourdin	997,60	} 56.197,35
		Legs Bresson	805 »	
		Legs Hancock	3.000 »	
		Legs Levasseur	1.000 »	
		Legs Coste	41.934,75	
		Legs Mercet	8.460 »	
Réserve des cotisations rachetées : 111 à 300 francs			33.300 »	
Versements effectués sur cotisations en cours de rachat			1.920 »	
Provision pour médaille Bourdin			36 »	
Intérêts des legs . . .	{	Coste	13.155,12	15.992,02
		Mercet	2.836,90	
Fonds sans affectation spéciale	{	Comprenant 22.000 francs attribués à la Société sur le legs fait à l'État		61.507,19
		par M. Giffard et 20.580'32, montant de l'indemnité pour incendie		
		des collections du Journal de la Société et les excédents annuels des		
		recettes sur les dépenses		
Cotisations reçues pour 1923			75 »	
			<u>169.027,56</u>	

DIVERS

Sommes à disposition	{	Berger-Levrault . . .	{	Journal	3.285,62	} 3.380,62
				Impressions diverses	95 »	
Cotisations à percevoir des sociétaires en retard (Mémoire : 500 francs						»
TOTAL					<u>172.408,18</u>	

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS EN 1913 ET DE 1919 A 1922

	1913	1919	1920	1921	1922
A. — Situation financière.					
Avoir au 1 ^{er} janvier	163.226,71	166.812,33	168.439,67	172.503,39	170.407,53
Cotisations	5.050 »	6.059 »	7.485 »	7.530 »	7.465 »
Abonnements et vente du Journal	1.527,75	1.240,70	3.324,80	2.464,50	2.583 »
Revenus des valeurs libres	3.453,32	3.671 »	3.359,10	2.888,62	4.015,51
Subventions	3.360 »	2.860 »	5.100 »	3.820 »	3.740 »
Annuités pour rachats	1.320 »	2.100 »	2.520 »	2.910 »	1.710 »
Revenus des legs	2.047,68	1.719,53	1.986,81	1.864 »	1.615,50
Recettes exceptionnelles	»	660 »	190 »	1.125 »	75 »
Administration	16.758,75	18.310,23	23.965,71	22.602,12	21.204,01
Loyer	179.985,46	185.122,56	192.405,38	195.105,51	191.611,54
Journal	3.362,30	4.530,68	5.431,23	5.403,23	4.053,75
Annuaire	1.000 »	1.002,10	1.002,20	1.002 »	1.002 »
Bibliothèque	9.191,51	10.268,87	11.961,96	17.118,65	15.165,13
Dépenses exceptionnelles	276,40	581,24	1.092,20	1.121,40	1.073,50
Caisse et banques	281,15	300 »	300 »	»	»
Portefeuille	1.135,50	»	114,40	53,30	1.289,60
Divers	15.246,86	16.682,89	19.901,99	24.697,98	22.588,98
Avoir au 31 décembre	164.738,60	168.439,67	172.503,39	170.407,53	169.027,56
à déduire : dettes de la Société	3.403,38	5.676,21	12.680,32	12.552,48	658,42
Avoir net	161.335,22	162.828,96	162.697,96	162.368,06	171.749,76
Décomposition de l'avoir	164.738,60	168.505,17	175.378,28	174.920,54	172.408,18
Membres d'honneur	»	65,50	2.874,89	4.513,01	3.380,62
Membres titulaires { à vie	106	101	105	110	110
Membres titulaires { non rachetés	239	283	300	311	326
Membres honoraires associés	70	48	48	48	48
Membres correspondants	31	27	25	14	13
TOTALS	447	460	479	485	499
B. — Effectif de la Société au 31 décembre de chaque année.					

RAPPORT PRÉSENTÉ
AU NOM DE LA
COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Par M. JOSEPH GIRARD
MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la séance du 21 février 1923

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la Commission des Fonds et Archives a procédé, suivant le mandat que lui avait donné votre Conseil, à l'examen des comptes de l'exercice 1922 et du budget de 1923 de votre Société; elle s'est réunie à cet effet le 14 février.

COMPTES DE L'EXERCICE 1922. — Il résulte des comptes présentés par votre trésorier que les dépenses se sont élevées en 1922 à 22.583 fr. 98, les recettes à 21.204 fr. 01, soit un excédent de dépenses de 1.379 fr. 97. L'ordre de grandeur de cette insuffisance est sensiblement le même que celui de l'insuffisance de l'exercice dernier, qui, ressortant en apparence à plus de 2.000 francs, n'était, comme l'a fort bien expliqué M. Roulleau, que de 1.300 francs environ, la différence provenant d'un redressement, effectué fin 1921, des méthodes comptables en usage.

Ce résultat n'est certes pas excellent. On ne saurait cependant s'en alarmer, car il marque un réel achèvement vers le rétablissement de l'équilibre de notre situation troublée par la guerre. En 1922, en effet, nous n'avons pas eu à enregistrer, comme en 1921, de libéralités importantes faites par l'un de nos membres; la subvention d'un ministère s'est trouvée légèrement réduite, et, malgré cela, le déficit de l'année n'est pas sensiblement inférieur à celui de la précédente.

Nous avons confiance que divers postes de dépenses, qui ont déjà subi d'importantes réductions au cours de l'année 1922 : secrétariat général, trésorerie et archives, impressions diverses et surtout impression et frais d'envois du journal (sur ce chapitre seulement, plus de 2.200 francs ont pu être économisés), pourront être comprimés encore, de manière à assurer, dans un proche avenir, l'équilibre si désirable.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1922. — Au bilan au 31 décembre 1922, nos collègues pourront constater un accroissement sensible de l'importance du portefeuille, qui, de 162.368 fr. 06 à fin 1921, est passée à 171.749 fr. 76 à fin 1922.

Cet accroissement résulte de ce que votre trésorier a jugé possible, tout en conservant une élasticité suffisante à votre trésorerie, de consolider une part des fonds qu'il avait en caisse sous forme de Bons de la Défense Nationale par l'achat de 30 obligations Est 3 % pour 9.381 fr. 70.

En ce qui concerne le passif, nous nous bornerons à signaler que le total des fonds sans affectation spéciale, de la réserve des cotisations rachetées et des versements effectués sur cotisations en cours de rachat, représente une somme de 96.727 fr. 19, qui correspond à notre avoir libre de charges, tel qu'il a été défini par M. Roulleau dans son dernier rapport.

L'examen de ce bilan nous amène cependant à formuler devant vous une observation qui nous paraît importante, encore qu'elle ne doive pas avoir pour effet de faire naître dans vos esprits la moindre crainte. Si les titres qui composent votre portefeuille sont repris à l'actif du bilan pour une somme de 171.749 fr. 76, cela tient à ce que, pour des raisons dont le bien-fondé est d'ailleurs indéniable, ils sont comptés pour leur cours d'achat : c'est, en effet, le décaissement effectif de notre Société qui se trouve ainsi avoir été constaté dans vos écritures. Il paraît intéressant de mettre en regard de la valeur définie de cette manière celle qui résulte d'une appréciation des valeurs en cause au dernier cours de 1922, c'est-à-dire au cours de la Bourse du 30 décembre. Ainsi évalué, le portefeuille ne représenterait plus qu'un capital d'environ 122.000 francs. Notre Société a subi, en somme, le sort de tous les capitalistes qui, ayant en portefeuille des valeurs mobilières, ont supporté les conséquences du bouleversement général causé par la guerre; mais elle est en meilleure posture que bien d'autres, elle qui entend ne demander à son portefeuille qu'un revenu et compte bien attendre patiemment les primes de remboursement promises à la plupart de ses valeurs; c'est donc à titre simplement documentaire que nous avons tenu à faire ce rapprochement.

BUDGET DE PRÉVISION DE 1923. — Quant au budget de prévision afférent à l'exercice 1923, il ne paraît appeler aucun commentaire spécial, réserve faite de l'accroissement sensible du poste des « dépenses diverses ». 400 francs seulement étaient prévus à ce titre au budget de 1922, et 1.289 fr. 60 ont été effectivement payés pour indemnité à M. Noé, notre ancien bibliothécaire, pour participation à diverses associations, et enfin, pour attribution de la médaille Bourdin : la prévision d'une dépense de 4.400 francs pour 1923 s'explique par l'espoir que nous avons de voir se produire, au cours de l'année, des candidatures au legs Coste, d'une valeur documentaire telle que nous soyons enfin amenés à satisfaire aux intentions de notre regretté collègue.

La Commission a constaté la correction parfaite dans les écritures de votre trésorier; elle a vérifié d'autre part la consistance du portefeuille et l'existence des espèces définies au bilan; elle a été certaine de répondre à vos sentiments en adressant à votre trésorier, M. Perquel, des remerciements cordiaux pour le zèle et la clarté avec lesquels il gère nos intérêts.

En conséquence, votre Commission des Fonds et Archives vous propose, Messieurs, d'approuver la gestion du trésorier pour 1922 et les comptes de l'exercice, et de donner votre assentiment au budget de 1923, s'élevant en recettes et en dépenses à 27.500 francs.

J. GIRARD.
